

LES ENFANTS D'ABORD!

Ensemble, se faire entendre pour :

- > une école bienveillante,
- > les rythmes scolaires respectant les besoins des élèves,
- > une école publique laïque vraiment gratuite,
- > des ouvertures de classes lorsqu'elles sont nécessaires,
- > le remplacement des enseignants absents,
- > une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap,
- > une médecine et une restauration scolaire de qualité,
- > l'éducation des jeunes à la citoyenneté,
- > la défense de l'école en milieu rural.

AU SERVICE D'AUTRES PARENTS

- > Dans les écoles, les collèges et les lycées : conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline...
- > Dans les commissions municipales : projet éducatif de territoire (PEDT), commission restauration...
- > Dans les commissions départementales : appel, affectations, bourses, transports...
- > Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus...
- > Dans les discussions avec les pouvoirs publics (préfet, recteur, directeur académique, élus...).

COÛT COTISATION APRÈS DÉDUCTION FISCALE

(tableau donné à titre indicatif)

| | | | | | | |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Cotisation de départ en € | 26 | 50 | 60 | 70 | 80 | 90 |
| Revue des Parents, 3,35 € incluse | | | | | | |
| Moins réduction fiscale à 66 % | 14,97 | 30,78 | 37,38 | 43,98 | 50,58 | 57,18 |
| Coût réel de l'adhésion après déduction fiscale | 11,03 | 19,22 | 22,62 | 26,02 | 29,42 | 32,82 |

La FCPE du Gard a besoin de vous pour être autonome financièrement.



FCPE 30 - CDPE du Gard

Conseil Départemental de Parents d'Élèves
98, route de Sauve - 30900 NIMES - Tél. : 04 66 23 94 33
Email : contact@fcpe30.fr
Site : www.fcpe30.fr



La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un cartouche départementale le cas échéant (6 numéros par an).
> 3,35 € pour les adhérents
> 6 € pour les non adhérents



La lettre d'information électronique

La lettre d'information électronique de la FCPE est une lettre bimensuelle. Elle comporte un édito du président sur un sujet d'actualité, ainsi que les rubriques « Sur le terrain », « Le chiffre », « L'agenda », « Lu sur Twitter », « Vu sur le Web », « La question du jour ». Pour s'abonner à la lettre d'information, www.fcpe.asso.fr (cliquer sur la bulle « Notre lettre d'information » en haut à gauche de l'écran).

© FOTOGESTOEBER - FOTOLIA - ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION (1)

MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE



BULLETIN À RENVoyer À LA FCPE LOCALE (ou à défaut à la FCPE départementale), ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÉGLEMENT

ANNÉE SCOLAIRE 20 / 20 - CONSEIL LOCAL FCPE DE :

LES PARENTS

NOM DU PARENT ADHÉRENT _____ PRÉNOM _____
 ADRESSE _____
 CODE POSTAL _____ VILLE _____
 TÉL. _____ TÉL. PORTABLE _____ E-MAIL _____

LES ENFANTS

| NOM ET PRÉNOM | NÉ(E) LE | COMMUNE DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE POUR LA RENTRÉE | NOM DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE POUR LA RENTRÉE | CLASSE |
|---------------|----------|--|--|--------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

▶ JE REJOINS LA FCPE

Adhésion avec La Revue des Parents, 3,35 € par an(2)

| | |
|---|---------|
| <input type="checkbox"/> Cotisation annuelle(2) | 26,00 € |
| <input type="checkbox"/> Cotisation de soutien(2) | 50,00 € |
| <input type="checkbox"/> Cotisation pour les foyers non imposables(2) | 15,00 € |
| <input type="checkbox"/> Cotisation libre + 50 €(2) | € |
| <input type="checkbox"/> Don | € |

TOTAL À RÉGLER €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.

Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

(2) Déduire 3,35 € si adhésion seule.

DATE ET SIGNATURE :

▶ VOUS SOUHAITEZ :

- Un reçu "don aux œuvres" permettant une déduction d'impôt égale à 66 % de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.
- Être candidat(e) au conseil d'école maternelle - élémentaire de :
Nom de l'établissement :
- Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP).
Nom de l'établissement :
- Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle :

▶ ÊTIEZ-VOUS ADHÉRENT L'ANNÉE DERNIÈRE ? Oui Non

[1] Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.